

Plan Local d'Urbanisme
Infracommunautaire

Douve-Divette

ANNEXE 3.4

PLAN DES ZONES INONDABLES
PAR DÉBOREMENT DE COURS
D'EAU ET/OU PAR REMONTÉES DE
NAPPES PHRÉATIQUES

Echelle : 1/15000e
0 150 300 m

Arrêt de projet



□ Zonage
▨ Zones inondables par débordement de cours d'eau

Profondeur des nappes

- de 1 à 2.5 m
- de 0.5 à 1 m
- de 0.1 à 0.5 m
- Moins de 0.1m